MARCHÉS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses annexes

L'Arrêté du 19 juillet 2018, portant réglementation sur les marchés passés par les Organismes de Sécurité Sociale

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

MAPA

Objet du marché :

Appui à l'élaboration du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Moselle

N° du marché : 2026Mserv01

Identification de l'organisme

Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
4, boulevard du Pontiffroy
57774 Metz Cedex 9

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 20 novembre 2026 à 16 heures

Metz, le 16 octobre 2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE P 3

ARTICLE 2 – PERIMETRE..... P 3

ARTICLE 3 – METHODOLOGIE P 4

ARTICLE 4 – LIVRABLES P 5

ARTICLE 5 - MODALITES DE SUIVI DE LA PRESTATION P 6

ARTICLE 6 - FINANCEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT P 7

Préambule

Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) constitue l'instance de gouvernance des politiques relatives aux services aux familles à l'échelle départementale. Il est chargé d'élaborer un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Le SDSF s'appuie sur un diagnostic territorial partagé permettant d'identifier de manière précise les besoins des familles et d'évaluer l'offre existante. Il établit des orientations stratégiques ainsi qu'un plan d'action pluriannuel visant à organiser, développer, diversifier et coordonner les services. Cette démarche a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre, tout en contribuant à réduire les inégalités territoriales et sociales.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles mosellan 2021-2026, « *Bien Grandir en Moselle* », prolongé jusqu'à fin 2026, porte les enjeux suivants :

- Accueillir le jeune enfant,
- Proposer aux enfants et aux jeunes des expériences collectives de loisirs et d'engagement citoyen,
- Soutenir la parentalité,
- Développer l'animation de la vie sociale.

Les signataires de ce SDSF sont : l'État (Préfet), la Caisse d'Allocations familiales, le Conseil Départemental, les représentants de l'Institution Judiciaires (Premier Président de la Cour d'Appel et Procureur Général de la Cour d'Appel), la Mutualité sociale Agricole, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, l'Union Des Associations Familiales, la fédération départementale des Maires de Moselle et la fédération départementale des Maires ruraux de Moselle.

L'élaboration du 3ème SDSF mosellan constitue une étape structurante pour le territoire, nécessitant une forte mobilisation partenariale et une méthodologie rigoureuse.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités de recours à un prestataire chargé d'accompagner cette démarche.

La mission confiée devra garantir la qualité du diagnostic, l'animation de la concertation, la co-construction des orientations stratégiques et la formalisation opérationnelle du schéma, dans le respect du cadre réglementaire et des enjeux du territoire.

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Il s'agit d'accompagner les institutions signataires dans l'élaboration du Schéma Départemental des Services aux Familles 2027-2032, par :

- L'évaluation du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026 / Phase 1 ;
- L'actualisation du diagnostic territorial dans une démarche partagée / Phase 2 ;
- La proposition d'orientations stratégiques pour le futur schéma et leur déclinaison en plan d'action opérationnel / Phase 3.

ARTICLE 2 – PERIMETRE

Le Schéma Départemental des Services aux Familles est départemental.
L'échelle d'analyse territoriale est l'établissements publics de coopération intercommunal (EPCI), sauf précision contraire.

La Moselle compte 21 EPCI :

- 1 métropole ;
- 4 communautés d'agglomération ;
- 16 communautés de communes.

S'y ajoute la communauté de communes de Mad et Moselle, dont le siège administratif est en Meurthe-et-Moselle, mais qui compte des communes mosellanes.

Le département de la Moselle se caractérise par son positionnement frontalier, avec une forte proportion d'actifs travaillant au Luxembourg et en Allemagne. Cette spécificité constitue un élément structurant à prendre en compte dans la dynamique département et de déploiement des services aux familles.

ARTICLE 3 – METHODOLOGIE

3.1 Phase 1 – Evaluation du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026

Cette première phase vise à apporter une appréciation synthétique sur la mise en œuvre du Schéma Départemental des Services aux Familles actuel. Elle doit permettre d'identifier les principaux acquis et limites. Les enseignements tirés ont vocation à éclairer directement la phase de diagnostic.

Il est attendu du prestataire la réalisation d'une évaluation synthétique et opérationnelle qui doit permettre :

- D'analyser le niveau de mise en œuvre des orientations et actions inscrites dans le SDSF 2021-2026 en identifiant les principales réussites et difficultés rencontrées,
- De dégager des enseignements mobilisables pour le prochain SDSF.

Dans le respect d'une méthodologie d'évaluation, cette phase devra reposer sur une démarche resserrée et pragmatique.

À ce titre le prestataire veillera à :

- S'appuyer prioritairement sur les documents existants (bilans, indicateurs),
- Eviter toute démarche d'investigation lourde ou redondante avec la phase 2 d'actualisation du diagnostic.

3.2 Phase 2 – Actualisation du diagnostic territorial

Dans un contexte d'évolution des besoins des familles et des dynamiques territoriales, cette phase vise à actualiser la connaissance du territoire. Elle doit permettre d'interroger la pertinence des enjeux précédemment identifiés et de faire émerger les priorités actuelles et à venir. Le diagnostic doit reposer sur une approche partagée associant l'ensemble des acteurs et des publics. Il constitue le socle du futur schéma.

Il est attendu du prestataire :

1) Une actualisation de l'état des lieux territorial

Le prestataire devra réaliser un état des lieux complet du territoire permettant d'actualiser les constats du diagnostic existant et de disposer d'une vision objectivée et actualisée du territoire.

L'analyse portera sur l'ensemble des thématiques du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026.

L'analyse intégrera notamment les dimensions suivantes :

- Les dynamiques territoriales et l'évolution des besoins ;
- Le maillage territorial de l'offre de services et l'adéquation aux besoins ;
- La qualité de l'offre de services, dont l'accessibilité et notamment pour les publics les plus vulnérables ;
- Le non-recours aux services.

2) Un approfondissement du diagnostic sur les enjeux suivants :

- **Le contexte frontalier de la Moselle**

 Le département de la Moselle se caractérise par son positionnement frontalier, avec une forte proportion d'actifs travaillant au Luxembourg et en Allemagne.
 Cette spécificité impacte la dynamique départementale et le déploiement des services aux familles.
 Il s'agit de mesurer l'impact précis sur l'accueil du jeune enfant : quel est le nombre d'enfants mosellans accueillis au Luxembourg et en Allemagne ? Quel impact sur le taux de couverture petite enfance des EPCI frontaliers et le déploiement du Service Public Petite Enfance pour les Autorités Organisatrices des territoires frontaliers ?

Facultatif : l'impact sur le déploiement des services sur les autres thématiques du SDSF (jeunesse, animation de la vie sociale, parentalité).

- **L'attractivité et la pénurie des professionnels en Moselle**

 Obligatoirement en matière d'accueil du jeune enfant, le Comité Départemental des Services aux Familles étant chargé de cet observatoire. La prise en compte de la thématique jeunesse serait très fortement appréciée.

- **L'accueil des publics fragiles** (pauvreté monétaire, horaires atypiques, handicap) dans les modes d'accueil du jeune enfant en Moselle et les offres d'accueil jeunesse.

- **Les jeunes**, leurs besoins actuels et leurs usages des services proposés sur le territoire.

- **La prévention de l'épuisement parental**.

Sans faire l'objet d'axes d'approfondissements spécifiques, la transformation numérique devra être prise en compte de manière transversale.

3) La mise en œuvre d'une démarche participative

Il est attendu du prestataire de :

- Proposer et mettre en œuvre une démarche participative associant les acteurs et les publics concernés ;
- Définir les modalités de recueil de la parole des usagers et non-usagers (entretiens individuels ou collectifs, focus groupe, questionnaires ou tout autre outil pertinent) ;
- Organiser des temps d'échanges entre les acteurs ;
- Veiller à la diversité des publics mobilisés ;
- Restituer et analyser les éléments recueillis pour alimenter le diagnostic.

3.3 Phase 3 – Orientations stratégiques du futur Schéma Départemental des Services aux Familles 2027-2032

Sur la base de l'évaluation et du diagnostic cette troisième phase vise à coconstruire le futur Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle devra permettre de définir des orientations stratégiques claires, déclinées en actions opérationnelles.

Il est attendu du prestataire de :

- Elaborer des propositions d'orientations stratégiques pour le futur schéma, sur la base des enseignements issus de l'évaluation et du diagnostic ;
- Définir un plan d'action opérationnel, structuré et lisible, décliné à partir de ces orientations ;
- Intégrer des propositions d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le prestataire devra veiller à la faisabilité, à la lisibilité et à l'opérationnalité des propositions formulées.

ARTICLE 4 – LIVRABLES

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement au renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles, le prestataire devra produire des livrables à chaque étape de la démarche.

L'ensemble des livrables devront :

- Être pédagogiques et visuels, afin de faciliter l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes (élus, partenaires, grand public) ;
- Mettre en évidence les éléments clés (constats, enjeux, priorités, préconisations) ;
- Être fournis dans des formats numériques exploitables et modifiables.

Les livrables attendus du prestataire sont :

- **pour la phase 1 - évaluation :**

 - Un rapport d'évaluation synthétique du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026, mettant en évidence les principaux constats et enseignements.

- **pour la phase 2 - diagnostic partagé :**

 - Un rapport de diagnostic complet ;
 - Une typologie des EPCI mosellans (profil type : EPCI ruraux, EPCI urbains, EPCI frontaliers) permettant une lecture facile des différents dynamiques ;
 - Des fiches synthétiques d'une page sur les enjeux du département :
 - 1 fiche données socio-démographiques,
 - 1 fiche petite enfance,
 - 1 fiche enfance/jeunesse,
 - 1 fiche parentalité,
 - 1 fiche animation de la vie sociale.
 - Cartographie des territoires prioritaires (zones blanches sur toutes les thématiques) ;
 - Une synthèse projective des schémas de planification de l'accueil du jeune enfant ;
 - Une restitution des apports issus des démarches participatives, notamment des focus groupes ;
 - Une mise en avant des bonnes pratiques ou actions innovantes identifiées au cours des travaux.

- **pour la phase 3 – futur schéma :**

 - Un document de présentation des orientations stratégiques du futur SDSF ;
 - Un plan d'action opérationnel structuré par axes stratégiques ;
 - Facultatif : rédaction des fiches actions du plan d'action opérationnel.
 - Des scenarios prospectifs de déploiement des services aux familles (déclinés en hypothèses de développement optimal, intermédiaire et minimal) assortis des doctrines permettant la réalisation de ces scénarios ;
 - Un Cadre d'indicateurs de suivi et d'évaluation, intègrent les indicateurs nationaux réglementaires ainsi que des indicateurs complémentaires adaptés.
 - Facultatif : Elaboration d'un outil type tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre du SDSF, pour outiller le pilotage opérationnel du suivi du SDSF.

ARTICLE 5 – MODALITES DE SUIVI DE LA PRESTATION

Il est attendu du prestataire de rendre compte de manière régulière et transparente de l'avancement de la mission tout au long de son exécution.

Le prestataire sera responsable de l'organisation, de la préparation, de l'animation et du compte-rendu de l'ensemble des échanges et réunions nécessaires au suivi de la mission.

Il est attendu que le prestataire intègre les observations, arbitrages et ajustements formulés dans le cadre de ces instances dans des délais compatibles avec les calendriers de la mission.

Le suivi de la mission et les validations des différentes étapes de réalisation de la prestation, s'organiseront selon les modalités suivantes :

- **Une première réunion de coordination devra avoir lieu avant le 10 janvier 2027**
 Ces échanges seront assurés en visioconférence,

- Un point d'avancement tous les 15 jours assurés auprès de la Caf en sa qualité de secrétaire général du SDSF, permettant le suivi opérationnel de la démarche,
 Ces échanges seront assurés en visioconférence.
- Des points d'étape réguliers au comité technique, à chaque étape clé de la mission, et a minima avant chaque COPIL ;
 Ces échanges seront assurés en visioconférence,

- Des comités de pilotage (COPIL) valideront les différentes phases : un premier COPIL à l'issue de la phase 1 et 2, un second COPIL à l'issue de la phase 3.
 Ces échanges seront assurés en visioconférence ou en présentiel.
- **Le prestataire présentera au Comité Départemental des Services aux Familles l'ensemble des travaux courant juin 2027**
 Cette présentation devra avoir lieu en présentiel.

ARTICLE 6 - FINANCEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

Une enveloppe budgétaire prévisionnelle a été définie pour ce projet, sans être communiquée à ce stade. Elle se situe à une assiette maximale de 80 000 euros TTC.

Le marché est financé conjointement par les trois membres du groupement selon les modalités définies dans une convention de financement spécifique. Le règlement des prestations au titulaire est toutefois assuré par la Caf de la Moselle, en sa qualité de coordonnateur.

ANNEXES au CCP :

- **Le SDSF 2021-2026 « Bien grandir en Moselle » ;**
- **Le schéma Enfance-Jeunesse-Familles du Département de la Moselle 2019-2023.**